## ESN/SO - CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le <u>recensement est</u> <u>obligatoire et universel</u>. Il concerne garçons et filles dès l'âge de <u>16 ans</u>, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

JOURNÉE DÉFENSE

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l<u>'inscription systématique sur les listes</u> <u>électorales</u> dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



## Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

## <u>Mail</u>

csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone 05.49.00.24.69

## Courrier

Centre Du Service National De Poitiers Quartier Aboville - BP 90647 86023 POITIERS CEDEX